



SÉJOURS DE VACANCES POUR ADULTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS

ALPAS

vacances adaptées

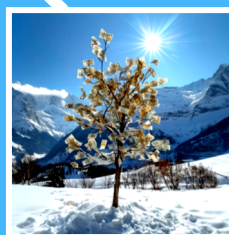
Campagne, mer & montagne

Séjours à Thèmes

7 et 12 jours

HIVER

2024-2025





SOMMAIRE

CNLTA et conditions d'octroi de la garantie annulation p.15

Fiche réservation p.16

Organiser vos départs et retours p.17

Conditions générales de vente p.18-19

1. Évaluez votre AUTONOMIE

Le respect du niveau d'autonomie du séjour est indispensable à la bonne réussite des vacances de la personne inscrite, mais également des autres vacanciers présents sur le séjour.

La lettre A ou B représente le niveau d'autonomie :

A : déficience légère ; **B** : déficience moyenne

Et le chiffre la mobilité :

1 : Pas de problème moteur, bon marcheur.

2 : Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.

3 : Problèmes moteurs. Marche avec l'aide « ponctuelle » d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.

Bonne autonomie A1-A2

- Personne sociable, dynamique, autonome dans les actes de la vie courante (toilette, habillage...).
- Bon marcheur ou marcheur moyen, à l'aise pour des randonnées

(1 encadrant pour 5 vacanciers)

Assez bonne autonomie B1

- Personne ayant besoin d'un rythme modéré
- Personne à stimuler et à accompagner dans l'ensemble des actes de la vie courante (toilette, habillage, activités...)
- Bon marcheur ou marcheur moyen, fatigable

(1 encadrant pour 4 vacanciers)

Autonomie relative B2-B3

- Personne ayant besoin d'un rythme ralenti
- Personne ayant besoin d'aide partielle dans les actes de la vie quotidienne
- Problèmes légers de mobilité mais capable de faire des petites promenades ou de monter quelques marches. Personne ayant besoin de l'aide d'un tiers ou d'un appareillage

(1 encadrant pour 3 vacanciers)

Remarques importantes

L'ALPAS s'adresse à un public de personnes adultes déficientes intellectuelles. Notre projet vise à permettre le bien-être et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité et dans un milieu ouvert (lieux de vacances).

Les encadrants ne sont ni éducateurs spécialisés ni paramédicaux.

Les séjours proposés dans cette brochure ne sont pas adaptés aux personnes :

- se déplaçant exclusivement en fauteuil roulant et ne pouvant se transférer seules. Les personnes circulant occasionnellement en fauteuil roulant doivent contacter l'ALPAS au préalable pour une étude particulière de leur situation.

- nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé

- qui pour vivre en collectivité, nécessite un lieu et un accompagnement spécifique et renforcé,










- dont l'épilepsie n'est pas stabilisée

- nécessitant l'intervention d'une infirmière diplômée d'Etat plus de 2 fois par jour

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment.

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

2. Choisir son séjour

DATES	DESTINATION	AUTONOMIE	TITRE	PRIX €	PAGE
12 jours du 23/12 au 03/01	GRIMAUD 	A1-A2	Entre Provence et Côte d'Azur	1 452	6
	FAYENCE	A1-A2	SPA & Bien-être	1 548	6
	CARRO MARTIGUES	A1-A2	Le Charme de la Méditerranée	1 464	7
	MONTEUX 	A1-A2	Découvertes autour d'Avignon	1 476	7
	MALAUCENE	B1	SPA & Bien-être	1 536	8
	ROQUEBRUNE	B1	Entre terre et mer	1 452	8
	MOUDEYRES 	B1	Saveurs en cuisine	1 488	9
	ST MAURICE EN TRIÈVES	B2-B3	Montagne douce altitude	2 160	14
7 jours du 28/12 au 03/01	PRESLES 	A1-A2	SPA & Bien-être	1 246	10
	ST CHRISTOL D'ALBION 	A1-A2	Entre Ventoux et Luberon	1 176	10
	LISSIEU/LYON 	A1-A2	Lyon ville lumières	1 092	11
	VILLARD DE LANS	A1-A2	Chiens de traîneaux	1 197	11
	STE CECILE D'ANDORGE 	B1	Vacances dans les Cévennes	1 078	12
	CHERIER 	B1	Au pays d'Urfé	1 127	12
	GENESTELLE 	B1	Vacances ardéchoises	1 183	13
	FAYENCE	B1	SPA & Bien-être	1 239	13
	ST MAURICE EN TRIÈVES	B2-B3	Montagne douce altitude	1 337	14

 : Nouveau

Ouverture des réservations
le 10 septembre 2024

3. S'inscrire

- **Appelez le service Réservation de l'ALPAS au 04 76 46 50 65** à partir du 10 septembre 2024 pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et prendre une « pré-réservation » valable 8 jours, sans engagement.
- **Envoyez la fiche de réservation et l'acompte sous huitaine.**
Afin de valider l'inscription, retournez impérativement la fiche de réservation située en page 15 de la brochure, accompagnée de votre acompte.
- **En retour, à partir de début octobre, confirmation de l'inscription par l'envoi :**
 - d'un devis et d'un contrat de vente à signer et à nous retourner.
 - d'une fiche de renseignements et d'une fiche médicale, à remplir et à nous retourner.
- **À réception, envoi d'une facture.**
À régler un mois avant le début du séjour.
- **Fin novembre 2024, envoi du carnet de voyage** comprenant les informations relatives au séjour (adresse, informations pratiques...), les rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, une trousse nominative pour insérer un éventuel traitement médical à prendre le jour du départ.

Ne pas oublier de consulter les conditions de vente pages 18 et 19 ou sur le site Internet www.alpas.fr



Informations pratiques

Des informations plus détaillées sont envoyées avec le « Carnet de voyage ».

• Carnet de voyage

Envoi fin novembre. Il contient le trousseau, la convocation avec les lieux et horaires de prise en charge et des informations pratiques.

• Comment se rendre sur le séjour ?

À définir au moment de l'inscription. Voir pages 15.

Les départs et retours des séjours se font à Grenoble (adresse indiquée dans le carnet de voyage avec la convocation).

Le transport de Grenoble au lieu de séjour s'effectue avec les véhicules utilisés pendant le séjour. L'arrivée sur le lieu de séjour est en milieu/fin d'après-midi. Le retour à Grenoble se déroule dans les mêmes conditions qu'à l'aller et l'arrivée est prévue vers 17h00.

• Traitement médicaux et soins infirmiers

Merci de remplir avec soin la fiche médicale qui est transmise après votre inscription, concernant les soins qui nécessitent l'intervention d'une IDE.

Les traitements médicaux sont distribués par l'équipe d'encadrement selon un protocole bien défini.

Attention, il est indispensable de se munir de l'ordonnance et du traitement.

En cas de maladie pendant le séjour, nous faisons appel à un médecin local.

En cas d'impossibilité de poursuite du séjour, un rapatriement peut être organisé avec MAIF Assistance.

• Les loisirs

En dehors des séjours à thème qui incluent un programme d'activités, l'ALPAS fait figurer dans sa brochure des « idées d'activités » non contractuelles. Il appartient aux encadrants d'élaborer avec les vacanciers un planning d'activités qui doit tenir compte des souhaits et possibilités de chacun.

• Couples



Dans la plupart des hébergements, l'accueil de couples est possible. Merci de le signaler à l'inscription pour prévoir l'installation.

• Carnet de vacances

Pendant le séjour il est possible de remplir un « carnet de vacances » (fourni) qui permet de retracer les meilleurs moments des vacances.



• Compte rendu individuel

Sur demande, l'ALPAS propose à la fin du séjour un compte rendu individuel établi par l'équipe d'encadrement.

• Que se passe-t-il si je ne peux pas partir ?

Si vous avez souscrit une « Assurance annulation » et que vous répondez aux conditions d'octroi de la garantie vous serez remboursé de votre séjour et des frais annexes. Dans le cas contraire, il sera appliqué des « pénalités » selon la date d'annulation. (cf. page 16).

• Aides sociales

Possibilité d'obtenir des aides sociales auprès des organismes suivants : C.C.A.S. de votre Commune, Circonscription d'action sociale dépendant du Conseil Départemental, Aide sociale de votre mutuelle, Comité d'Entreprise, C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., chèque ANCV, JPA.

Atouts et valeurs

• L'expérience

Fondée en 1971, ALPAS est une Association Loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents, de professionnels de l'éducation spécialisée et de personnes qualifiées.





• La qualité et le sérieux

L'ALPAS répond à des exigences de qualité, tant au niveau des séjours que du fonctionnement en général.

La finalité de l'ALPAS est de défendre des valeurs fondamentales d'inclusion, de bienveillance, d'empathie et de solidarité.

• La diversité

Mer et soleil, campagne, montagne, séjours à thème, l'ALPAS propose de nombreuses formules de séjours et privilégie des lieux de séjours touristiques situés dans le grand sud-est et notamment la côte Méditerranéenne.

• La convivialité

Pour le bien-être de chacun et pour favoriser l'inclusion dans les lieux de vacances, les séjours accueillent en général 12 vacanciers ... Les repas sont principalement préparés par les encadrants avec l'aide volontaire des vacanciers. Ambiance familiale et chaleureuse au programme.

• La sécurité, l'organisation

L'ALPAS est composée de 4 permanents. L'équipe est en relation constante avec les séjours. L'ALPAS est sociétaire de la MAIF et bénéficie des services de MAIF Assistance en cas de besoin. Pour joindre un séjour, l'ALPAS peut communiquer sur demande les N° de téléphone portable des encadrants.



• Les hébergements

Ils sont sélectionnés en fonction de la réglementation et de critères précis intégrant les normes de sécurité, la qualité de l'environnement, des alentours et des prestations d'habitation (chambres composées de 2 à 3 couchages maximum).

Les accueils sont en gîte de groupe ou en résidence de tourisme.

L'ALPAS ne propose pas de chambre individuelle (sauf indication précise), merci de vérifier si le vacancier accepte de partager sa chambre.

• L'encadrement de séjours

L'encadrement est assuré par des animateurs et responsables compétents et recrutés par l'ALPAS. Pour la plupart, ils reviennent chaque année. L'ALPAS sensibilise les animateurs lors de sessions organisées à Grenoble, Paris...

• Agréments

L'ALPAS bénéficie de l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » délivré par la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. L'ALPAS est immatriculée au « Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours » et est aussi agréée par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). L'ALPAS adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) qui milite pour un tourisme solidaire.



Les prestations

• Comprises

- Pré et post-acheminements depuis les villes proposées par Alpas (voir page 17)
- Transport de Grenoble vers le lieu de séjour
- Hébergement en gîtes ou résidences de vacances
- Pension complète (petit déjeuner, déjeuner et diner) du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- Transports sur place
- Loisirs et activités
- Encadrement
- Blanchissage des effets personnels
- Draps fournis

• Non comprises

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles et l'argent de poche
- L'adhésion annuelle
- L'assurance annulation
- Les frais médicaux et infirmiers éventuels



Noël
et Nouvel An



Nouvel an



Veille de
nuit



Couple



Chambre couple
indisponible



Fautail
roulant



Sourd et
malentendant



Bon
marcheur



BONNE
AUTONOMIE



GRIMAUD

ENTRE PROVENCE ET COTE D'AZUR

Résidence de vacances dans le Var, entre mer et montagne à 20 minutes à pied du village à proximité du Golfe de Saint-Tropez



A1-A2

12j

23/12
03/01 1 452 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11

● Hébergement :

3 appartements de 65 m², comprenant chacun 3 chambres de 2 couchages, 1 salle de bains, WC.

Grand salon avec coin cuisine et une terrasse équipée d'un mobilier de jardin.

● Idées d'activités :

Découverte du village de Grimaud et son château, Port Grimaud la petite Venise Provençale et les marchés de produits locaux.

Visite du jardin des Méditerranées, Saint-Tropez, le mythe éternel...

Le musée de la Gendarmerie et du Cinéma, promenade sur le vieux port et dans le vieux village. Balade adaptée sur les sentiers du littoral.

Le pont des fées au-dessus de la rivière La Garde.

Découverte de Gassin, classé « plus beaux villages de France ».

● Transport :

De Grenoble : 397 km / 3h50 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



FAYENCE

SPA & BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme située à proximité du village de Fayence dans l'arrière-pays varois, à 30 km de Saint-Raphaël.



A1-A2

12j

23/12
03/01 1 548 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11

● Hébergement :

3 maisons en duplex de 74 m², comprenant chacune 1 séjour avec cuisine équipée, 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 3 WC.

● Au programme :

Sur place 2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation de massage relaxant. Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.

Attention, certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Découverte de Fayence, de Grasse et ses fabriques de parfums, Seillans, village provençal typique, dégustations des spécialités locales. Escapade et balades dans la Forêt Royale de St Paul en Forêt.

Visite des stations balnéaires avec leurs animations de fêtes de fin d'année : marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...

● Transport :

De Grenoble : 435 km / 4h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

CARRO-MARTIGUES

LE CHARME DE LA MEDITERRANEE

Résidence de tourisme familiale 3 étoiles, à 200m du port de Carro et 500m des plages, à proximité de Marseille .

12j

A1-A2



11



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
03/01 **1 464 €**

● Hébergement :

3 maisons entièrement équipées, comprenant au total 9 chambres de 2 couchages, 6 SDB, 6 WC. Séjour avec terrasse et jardin.

● A la résidence :

Pétanque, ping-pong.

● Idées d'activités :

Découverte de Martigues, ses maisons colorées et ses canaux, le port de pêche de Carro, la ferme pédagogique du Parc de Figuerolles.

Balade en bord de mer sur les plages de sable fin.

Escapades dans les ruelles et les commerces d'Aix-en-Provence, ses marchés de Noël, le musée du Calisson, la fabrique des santons.

Visite de Marseille, son vieux port avec les animations des fêtes de fin d'année, ses calanques, restaurants, boutiques et marchés.

● Transport :

De Grenoble : 317 km / 2h50 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



BONNE
AUTONOMIE



MONTEUX

DECOUVERTES AUTOUR D'AVIGNON

Gîte au sein d'une grande Bastide aux portes de Carpentras et d'Avignon au cœur de la Provence.

12j

A1-A2



11



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01 **1 476 €**

● Hébergement :

2 gîtes entièrement équipés, comprenant au total 7 chambres de 2 à 3 couchages, 6 SDB, 6 WC. Grand séjour et salon avec terrasse et jardin.

● Sur place :

La propriété s'étend sur un terrain arboré de 5000m², avec un jeu de boules, des espaces verdoyants et de détente.

● Idées d'activités :

Visite de la fabrique du berlingot à Carpentras, et promenade en haut du Mont Ventoux.

Déambulation dans Monteux, bourg très animé qui propose des festivités tout au long de l'année.

Escapade à la cité millénaire de Pernes, ses 40 fontaines et son agréable marché de paysans.

L'Isle sur la Sorgue, surnommée "La Venise Provençale", avec son artisanat et ses nombreuses terrasses de restaurants bordant les jolis canaux.

● Transport :

De Grenoble : 227 km / 2h20 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).





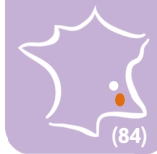
ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



MALAUCENE

SPA ET BIEN-ÊTRE

Hébergement en maisons de bon confort dans un domaine résidentiel et à 40 minutes de la ville d'Orange.



B1

12j

23/12
03/01 **1 536 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11

● Hébergement :

2 maisons de très bon confort, de plain-pied et entièrement équipées avec chacune 4 à 5 chambres de 2 à 3 couchages, 2 SDB, 2 WC, 1 cuisine équipée, une terrasse dans un parc arboré.

● Au programme :

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée, du sauna, et d'une prestation de massage relaxant dans un institut. Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Visite d'Avignon et de Nîmes avec leurs animations de fin d'année.

Découverte de la fabrique du berlingot à Carpentras, de la ville d'Orange son Arc de Triomphe et ses arènes antiques.

Balades à Vaison La Romaine et à Buis-les-Baronnies.

● Transport :

De Grenoble : 248 km / 2H30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

ENTRE TERRE ET MER

Résidence de tourisme 3 étoiles située dans le Var à 15 km de la mer et de Saint-Raphaël.



B1

12j

23/12
03/01 **1 452 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



11

● Hébergement :

3 maisons équipées de 4 pièces, comprenant chacune 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 2 WC. Séjour et coin repas avec terrasse.

● Sur place :

Mini-golf, tennis de table et pétanque.

● Idées d'activités :

Découverte de la Maison du Chocolat et Cacao : un musée insolite dans la ville haute de Roquebrune sur Argens.

Visite de Fréjus et sa cité romaine.

Balade à Seillans village provençal typique, dégustations des spécialités locales.

Visite des stations balnéaires des Issambres et de Saint-Tropez avec leurs marchés et leurs animations des fêtes de fin d'année : marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...

● Transport :

De Grenoble : 410 km / 3h40 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

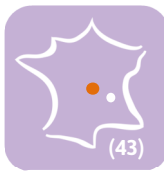


ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



12j

B1



MOUDEYRES
SAVEURS EN CUISINE
Gîte implanté au centre du village proche du mont Mézenc à 30 mn du Puy en Velay.

11 14 VACANCIERS
4 ENCADRANTS

23/12
03/01 **1 488 €**

● Hébergement :

Grand gîte tout équipé sur 2 niveaux avec escaliers, comprenant 10 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage avec sanitaires attenants ou à proximité.

Grande salle de réception avec cheminée, billard, baby-foot, terrasses avec salons de jardin.

● Au programme :

Des vacances pleines de saveurs. Ateliers de cuisine et pâtisserie adaptés aux goûts et possibilités de chacun.

Choix des produits sur les marchés locaux. Approche des bases de la cuisine et des techniques culinaires. Dégustation des délicieuses créations !

Préparation d'un repas festif pour le réveillon .

● Idées d'activités :

L'étang des Barthes avec son sentier sur pilotis ou montée à l'observatoire pour profiter de la faune et de la flore du plateau des Estables.

Animations locales, marchés traditionnelles, restaurants, ...

● Transport :

De Grenoble : 235 km / 2h40 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).





BONNE
AUTONOMIE



PRESLES

SPA ET BIEN-ÊTRE

Altitude : 700 mètres

Gîte situé sur les contreforts du Vercors dans l'Isère et à 20 minutes de Villard de Lans.



28/12
03/01 **1 246 €**

7 VACANCIERS
2 ENCADRANTS



● Hébergement :

Gîte tout équipé, sur 2 niveaux, comprenant 5 chambres de 2 à 3 couchages avec SDB et WC attenants.

Vaste séjour, cuisine équipée, coin salon. Salle de jeux avec ping-pong et baby-foot.

● Au programme :

2 séances de soins effectuées dans un centre de bien-être et au gîte. Au choix de chacun, différents massages possibles et soins au visage.

Accès au SPA et au bassin de flottaison.

Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Visite de Pont en Royans et ses maisons suspendues, Villard de Lans et les fêtes de fin d'année, les grottes de Choranche...

● Transport :

De Grenoble : 65 km / 1h00 en minibus 9 places.



SAINT CHRISTOL D'ALBION

ENTRE VENTOUX ET LUBERON

Gîte situé sur le plateau d'Albion entre le Mont Ventoux et le Luberon situé à 31 km de Apt



28/12
03/01 **1 176 €**

15 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



● Hébergement :

Maison provençale composée de 9 chambres avec salle de bains et WC attenants. Coin salon avec une grande cheminée, salle de restauration, salle d'activité, cour intérieure et terrasse.

● Idées d'activités :

Découverte des Baronnies en Drôme Provençale, avec les villages de Montbrun-les-Bains, Buis-les-Baronnies et Nyons.

Visite du site classé du Colorado provençal à Rustrel.

Carpentras et son marché d'exception avec en hiver l'univers feutré du marché aux truffes. La confiserie du Mont Ventoux pour la fabrication du berlingot.

Promenade à Apt pour son marché, ses petites rues ombragées et ses nombreuses places aux jolies fontaines.

● Transport :

De Grenoble : 280 km / 3h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

LISSIEU / LYON

LYON VILLE LUMIERES

Résidence de vacances située dans un cadre de verdure au cœur du domaine de Bois Dieu en périphérie lyonnaise.



7j

A1-A2



6

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

28/12
03/01 **1 092 €**

● Hébergement :

3 appartements de 80 m², comprenant chacun 3 chambres de 2 couchages, 1 salle de bain et 1 salle d'eau avec douche, WC. Salon, coin cuisine.

● Idées d'activités :

Randonnées pédestres et visite de vignobles autour de Lissieu.

A 20 minutes du centre-ville de Lyon, promenade dans le Parc de la tête d'or avec son zoo.

Balade dans le quartier de La Croix-Rousse.

Le vieux Lyon, Saint Jean et ses « traboules », la colline de Fourvière et sa tour Eiffel avec vue sur la ville illuminée, les quais du Rhône et de la Saône...

Découverte des bouchons lyonnais et des nombreuses brasseries et restaurants de la ville.

● Transport :

De Grenoble : 130 km / 1h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



BONNE
AUTONOMIE



VILLARD DE LANS

CHIEN DE TRAÎNEAUX

Altitude : 1 100 mètres

Gîte situé à deux minutes à pied du village, accès rapide aux différents commerces et activités de loisirs. Proche de Grenoble.



7j

A1-A2



6

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

28/12
03/01 **1 197 €**

● Hébergement :

Grand gîte tout équipé sur 3 niveaux, comprenant 7 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage.

6 SDB, 5 WC, belle salle à manger, salon et grand terrain arboré.

● Au programme :

Découverte de la meute, approche de l'animal, balade en cani-raquette guidé par le chien. Initiation aux chiens de traîneau.

Si pas de neige, l'activité est remplacée par du cani-rando.

● Idées d'activités :

Activités hivernales : patinoire couverte, luge d'hiver, promenade en raquettes...

Villard-de-Lans, ses rues piétonnes et ses illuminations, son marché de Noël, son bowling, son cinéma et son musée.

Animations diverses, descente au flambeau, feux d'artifice.

● Transport :

De Grenoble : 36km/ 50 min en véhicule de tourisme (minibus et voitures).



ASSEZ BONNE
AUTONOMIE

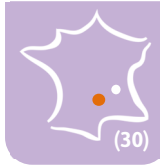


SAINTE CECILE D'ANDORGE

VACANCES DANS LES CEVENNES

Altitude : 680m

Gîte bioclimatique écologique dans Le Parc National des Cévennes à 20 minutes d'Alès.



28/12
03/01 **1 078 €**

7 VACANCIERS
2 ENCADRANTS



● Hébergement :

Grand chalet contemporain confortable, composé au rez-de-chaussée d'une cuisine équipée, d'un grand séjour avec un poêle et 3 chambres de 2 ou 3 lits et sanitaires à proximité.

A l'étage, accessibles par un escalier, 2 chambres de 2 lits avec sanitaires complets privés.

● Sur Place :

Pétanque, badminton, terrasse et salon de jardin.

● Idées d'activités :

Découverte d'une exploitation agricole, d'une fromagerie avec dégustation. Marchés de producteurs dans les villages alentour.

Visites : du Musée des Vallées Cévenoles à Saint-Jean-du-Gard, de la cité de la préhistoire sur le site de l'Aven d'Ornac et du musée du bonbon Haribo à Uzès.

● Transport :

De Grenoble : 250 km / 3h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

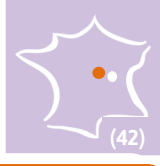


CHÉRIER

AU PAYS D'URFE

Altitude : 680m

Ancienne grange restaurée située dans la Loire au cœur des Monts de la Madeleine à 20 minutes de Roanne.



28/12
03/01 **1 127 €**

15 VACANCIERS
4 ENCADRANTS



● Hébergement :

Grand gîte de 300 m2 composé d'un grand salon et 3 chambres (dont 1 PMR) au rez-de-chaussée, et à l'étage, accessibles par un escalier, 5 chambres de 2 à 3 lits avec sanitaires complets privés.

Grande pièce à vivre avec coin repas et cuisine, terrasse abritée, salon.

● Idées d'activités :

Balades au départ du gîte.

Découverte du village de Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire, véritable balcon dominant

le fleuve avec ses points de vue remarquables.

Visite de Roanne, son Château, ses marchés, les bords de Loire et le port de plaisance.

Découverte de villages de caractère avec leurs ruelles pittoresques, rencontre avec des artisans locaux.

Mini randonnée au Pet d'Âne pour une vue magnifique sur les méandres de la Loire.

● Transport :

De Grenoble : 215 km / 2h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

GENESTELLE

VACANCES ARDECHOISES

Altitude : 650m

Commune rurale du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, située à 12 km de Vals les Bains et 20 km d'Aubenas.



ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



7j

B1



(07)

6



20 VACANCIERS
5 ENCADRANTS

28/12
03/01 **1 183 €**

● Hébergement :

Grand gîte de 1200 m2 avec ascenseur, composé de 14 chambres sur 3 étages (dont 2 adaptées PMR) de 2 à 3 couchages avec salle de bains attenantes. Grand séjour, bar, salle à manger, salon, salle de jeux et sauna.

● Idées d'activités :

Balades aux portes de la Montagne ardéchoise, le Gerbier des Joncs où la Loire prend sa source avec une vue splendide sur la chaîne des Sucs et le plateau ardéchois.

Découverte d'Antraigues, village de caractère voisin perché sur sa coulée volcanique avec sa maison Jean Ferrat, la ville thermale de Vals les Bains, la cascade du Ray-Pic...

Visite d'Aubenas avec ses ruelles atypiques qui se croisent et s'entrelacent. Le centre ancien et la place du château, et toute l'année son marché dans le centre historique.

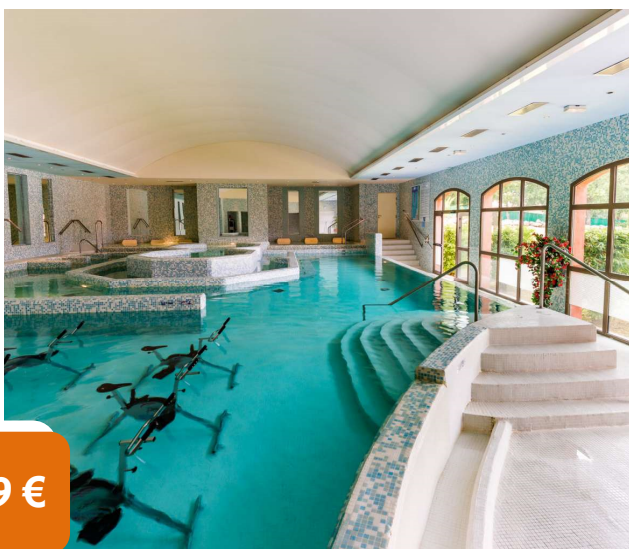
● Transport :

De Grenoble : 170 km / 2h15 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

FAYENCE

SPA ET BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme située à proximité du village de Fayence dans l'arrière-pays varois sur la côte méditerranéenne.



7j

B1



(83)

6



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

28/12
03/01 **1 239 €**

● Hébergement :

3 maisons en duplex de 74 m², comprenant chacune 1 séjour avec cuisine équipée, 3 chambres de 2 couchages, 2 salles de bains, 3 WC.

● Au Programme :

Sur place, 2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation de massage relaxant. Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Découverte de Fayence, de Grasse et ses parfums, dégustations des spécialités provençales. Escapade et balades dans la Forêt Royale de St Paul en Forêt.

Visite des stations balnéaires avec leurs animations de fêtes de fin d'année : marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...

● Transport :

De Grenoble : 435 km / 4h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



ST-MAURICE-EN-TRIEVES

MONTAGNE DOUCE

Altitude : 870 mètres

Centre de séjours et de vacances, adapté PMR, dans le Trièves, au sud de l'Isère et aux portes de la Provence.



28/12 03/01 **1 337 €**

23/12 03/01 **2 160 €**

15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS

6
11

FAIBLE
AUTONOMIE

● Hébergement :

Hébergement tout équipé, adapté et accessible PMR comprenant 12 chambres de 1 à 2 couchages, 12 SDB et 15 WC adaptés, salle d'activités .

● Sur place :

Salon avec cheminée, salle d'animation.

Activités ludiques : jeux de société, jeux musicaux, animations adaptées...

Restauration assurée par un cuisinier coutumier des régimes particuliers .

● Idées d'activités :

Approche douce des chiens nordiques sur le lieu de séjour, promenade adaptée et réalisable en fauteuil. Découverte d'une ferme pédagogique. Visite du parc et du château de Vizille.

Excursions et découverte du Trièves, du patrimoine local et de la gastronomie, marchés locaux traditionnels et féerie de Noël ...

● Transport :

De Grenoble : 70 km / 50 minutes en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées.

Notre objectif commun : Offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Nos valeurs fondamentales : Coopération - Engagement - Laïcité - Responsabilité - Confiance en ses membres.

Le CNLTA adhère aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposée en petits groupes, pour plus de convivialité ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants le CNLTA préconise :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !

CNLTA 41 rue du jardin public - BP 40197
79205 PARTHENAY Cedex T. : 05 49 71 01 32
www.cnlta.asso.fr - cnlta@cnlta.asso.fr

Crédits photos : 123RF, Bigstock, Istock, Pexel, Unsplash, AdobeStock, Freepik, Knowledge Graph, Katerina-holmes, Vacance Lagrange, OT Avignon, Goelia, SPA-Ventoux-Provence, Gite La Rando, OT Vaucluse, ©OT1 Trieves, OT Lyon, OT Ventoux Provence, Roannais Tourisme, Objectif Gard, Ardèche guide, , AVT séjours pour tous, Petit Futé.

Conditions d'octroi

De la garantie en cas de souscription à l'assurance annulation

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

Le décès

- du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe
- de la personne figurant sur le même bulletin de réservation que le participant,
- des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

Une maladie médicalement constatée

ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.

La destruction accidentelle des locaux

professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

Le licenciement économique

- du participant, de son conjoint ou de son concubin,
- du père ou de la mère ou de la personne ayant financièrement à charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- pour la maladie ou l'accident en cours de séjour,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité,
- pour les cataclysmes naturels à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Étendue de la garantie dans le temps

La garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage, au séjour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas en cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

Ne sont pas compris dans le remboursement

- la cotisation à l'ALPAS.
- le règlement de l'assurance annulation.

Formalité de déclaration

Le participant ou ses ayants droits sont tenus sous peine de déchéance, d'aviser dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association sociétaire par courrier recommandé.



A retourner à : ALPAS - 30 cours de la Libération – 38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 46 50 65 E-mail : contact@alpas.fr Site web : www.alpas.fr

M. Mme

Nom _____ Prénom _____

Âge _____ Date de naissance _____

Adresse où doivent être envoyées les informations de séjour

Etablissement Particulier

Nom _____

Personne à contacter pour la gestion de l'inscription :

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse de facturation (À remplir si différentes de celle ci-dessus)

Nom et prénom _____ *si particulier*

Intitulé _____ *si établissement*

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail _____

Téléphone _____

Lieu de séjour souhaité

Rappel : le choix s'effectue en fonction du niveau d'autonomie

Séjour _____

Du _____ au _____

• Nous contacter au **04 76 46 50 65** pour vérifier la disponibilité du séjour.

• Vérifier sur le descriptif du séjour si un certificat médical **de non contre-indication** est nécessaire.

Assurance annulation 4,44 % du montant du séjour

Oui Non

Attention : **case à cocher impérativement** ; à défaut, l'assurance annulation d'un montant de 4,44 % du montant du prix du séjour sera facturée.

Couple

Je souhaite partir en couple avec :

Ci-joint votre 1^{er} règlement

Acompte de 350 €

Cotisation annuelle

(valable du 01/10/2024 au 30/09/2025)

350 €
+ 28 €

TOTAL 378 €

Vos départ et retours (cf. page 17)

CHOIX 1

Rendez-vous à Grenoble Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 2

Arrivée/départ en gare de Grenoble Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 3

Rendez-vous sur le séjour Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 4

Rendez-vous en gare proche du séjour Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 5

Pré et post acheminement (tarifs inclus dans le prix du séjour)

- Albertville (73) Aller Retour
- Chambéry (73) Aller Retour
- La Tour-du-Pin (38) Aller Retour
- Saint Laurent en Royans (26) Aller Retour
- Seynod (74) Aller Retour
- Valence (26) Aller Retour
- Vienne (38) Aller Retour
- Villeurbanne (69) Aller Retour

* Pour d'autres villes, nous consulter.

Afin de mieux répondre à vos attentes, merci de remplir le questionnaire ci-dessous :

Un dossier plus détaillé vous sera envoyé ultérieurement

- A besoin d'un rolateur ou déambulateur Oui Non
 - D'un lit médicalisé Oui Non
 - Circule en fauteuil de confort Oui Non
 - ↳ Si oui, possède un appui plantaire Oui Non
 - Peut avoir des problèmes de comportement (fugues, difficultés d'intégration, violence, agressivité... Oui Non
- Précisions complémentaires : _____

Cas particulier : Dans ce cas nous consulter impérativement.

- Fauteuil Loué sur le séjour En votre possession
- Rolateur ou déambulateur Loué sur le séjour En votre possession

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente.

Date et signature :

Tous les départs et retours des séjours Hiver 2024-2025 transitent par GRENOBLE (appelé « lieu de départ »). A titre indicatif, les départs sont prévus à 10h00, les retours à 17h00 à GRENOBLE.

Les lieux exacts de rendez-vous et horaires sont communiqués fin novembre dans le carnet de voyage.

Choix de départ et de retour

Choisissez, en fonction de votre lieu d'habitation, le départ et le retour qui vous conviennent le mieux et reportez ce choix sur la fiche de réservation (le choix peut être différent à l'aller et au retour).

Choix 1 : Départ Grenoble

Rendez-vous directement sur le lieu de départ (réduction de 15€ sur le prix du séjour) **et de retour à GRENOBLE** (réduction de 15€ sur le prix du séjour)

**Le lieu exact de départ à Grenoble sera communiqué dans le carnet de voyage.*

Choix 2 : Arrivée/Départ en gare de Grenoble

Accueil et accompagnement en gare de Grenoble

Prise en charge par le personnel de l'Alpas les jours de départ et retour. Concerne les personnes qui peuvent voyager seules en train (réduction de 15 € à l'aller et 15 € au retour sur le prix du séjour).

Choix 3 : Rendez-vous sur le séjour

Dépose ou récupération directement sur le lieu de séjour

(réduction de 15 € à l'aller, et de 15 € au retour sur le prix du séjour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone: 04 76 46 50 65.

Choix 4 : Rendez-vous en gare proche du séjour

Rendez-vous en gare SNCF ou gare Routière à proximité du lieu de votre séjour (réduction de 15 € à l'aller et de 15 € au retour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

***Ce service s'adresse à des personnes autonomes et capables d'attendre seules en gare.*

Choix 5 : Pré/Post acheminement

Il appartient à la famille ou à l'établissement qui choisit ce service de :

- vérifier si l'état de santé de la personne est compatible avec un trajet collectif de plusieurs heures,

- vérifier si transiter par Grenoble ne rallonge pas leur temps de trajet de manière trop importante.

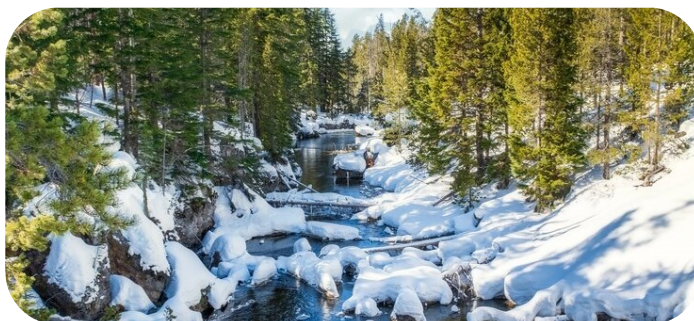
Trajets encadrés par des convoyeurs à raison de 1 accompagnant pour 10 personnes transportées au minimum. Pour chaque trajet, un numéro d'appel direct du responsable de convoi peut vous être communiqué les jours de voyage sur simple demande téléphonique.

Voyages en train : il existe un service SNCF «Accès Plus» dédié à l'accueil et accompagnement en gare des personnes handicapées.
Renseignement et réservation : Tel. 36 35
Site internet : www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/voyager-en-toute-situation/accessibilite/services-assistance/acces-plus

Trajet vers Grenoble et retour à partir de 8 villes : (inclus dans le prix du séjour, trajets effectués principalement en bus) :

- Albertville (73)
- Chambéry (73)
- La Tour du Pin (38)
- Saint Laurent en Royans (26)
- Seynod (74)
- Valence (26)
- Vienne (38)
- Villeurbanne (69)

Cocher la ville choisie dans la fiche de réservation.



ALPAS, 30 Cours de la libération à GRENOBLE – 04.76.46.50.65 – contact@alpas.fr, Association régie par la Loi de 1901, enregistrée à la Préfecture de l'Isère sous le N°0381006692 - J.O. du 17/08/1982 - immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM3810060, agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la Préfecture de la région Rhône-Alpes (Arrêté n.20-48 du 19 juin 2020), fonds de garantie déposé à l'UNAT (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73), représenté par son Directeur, M. Jean-Philippe BONPAIX.

MODALITES DE PAIEMENT

Avec l'envoi du contrat signé, paiement d'un acompte de 350€ pour un séjour, accompagné de 28,00 € d'adhésion (1 seul chèque ou 1 seul virement)

Solde du séjour : à réception de la facture et au plus tard 1 mois avant le départ, règlement du solde du séjour, des frais annexes facturés et du montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité des frais est due. Toute personne n'ayant pas réglé son solde un mois avant ou se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, se verra refusée. Dans ce cas, l'acompte et l'adhésion seront conservés par ALPAS.

Les règlements sont à adresser par chèque libellé à l'ordre de A.L.P.A.S., par virement bancaire, chèques - vacances ou mandat international à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'opérations sont à la charge de l'acheteur.

INFORMATIONS VOYAGES

En cas de voyage avec transport aérien, après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du voyageur est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé par le voyageur, auprès d'ALPAS, par tout moyen avant le départ. Faute d'encaissement, ALPAS ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

En cas de voyage avec transport aérien, le vacancier doit présenter à la réservation une copie de la CNI ou d'un passeport en cours de validité pour la période du voyage. L'ALPAS ne pourrait être tenue responsable de la non-présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du voyage.

RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

En cas de mise en jeu de la responsabilité de L'ALPAS en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de L'ALPAS sera limitée à trois fois le prix total du voyage. L'ALPAS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, L'ALPAS ne pourrait être tenue pour responsable notamment des événements suivants: retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes. Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs. L'assurance souscrite par L'ALPAS ne garantit pas les dommages, les vols, la perte d'effets ou d'objets personnels qui devront être assurés par leur propriétaire.

ALPAS se réserve le droit :

- de mettre en œuvre un rapatriement pour raison médicale après avis d'un médecin local. L'ALPAS informe alors le foyer ou la famille de la décision prise.

- de mettre fin au séjour d'un participant, après en avoir informé la famille et/ou l'établissement, si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou du foyer.

Les familles et/ou établissements doivent impérativement prévoir un lieu d'accueil en cas de rapatriement. Dans le cas contraire, ALPAS se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes (DDCS, Gendarmerie...). ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis.

MODIFICATION OU RESOLUTION DU SEJOUR DU FAIT DE L'OPERATEUR AVANT LE DEPART

Si un professionnel modifie un élément dit essentiel du contrat de voyage, avant le départ, et que le voyageur opte pour la résolution de son séjour, il a désormais le droit d'être remboursé dans un délai de 14 jours maximum. (art. L211-13)

Le professionnel conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participant jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours.

En cas de résolution, l'ensemble des paiements effectués par le voyageur ou en son nom devront être remboursés, les frais de résolution appropriés déduits, dans un délai de 14 jours au plus tard après la date de résolution du contrat (art. R211-10).

Si l'annulation a lieu :

- Plus de 60 jours avant la date du départ : 5% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 60 à 31 jours avant la date du départ : 15% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 30 à 21 jours avant la date du départ : 35% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)
- A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance)

Cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

Les frais fixes aériens : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol, dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol. Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et la cotisation annuelle sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

RÉVISION DU PRIX

ALPAS peut être amenée à modifier ou à substituer un lieu de séjour ou un mode de transport à un autre. Dans ce dernier cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

ALPAS ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, ALPAS, et conformément à la loi, se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

L'ALPAS peut se trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, dès lorsqu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

La hausse tarifaire ne pourra excéder 8 % du prix total du séjour et devra concerner uniquement certains coûts.

Au-delà, le vacancier devra se voir proposer le choix entre l'acceptation de la modification du prix du séjour et la résolution sans frais.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce minimum 7 jours avant la date de départ.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ALPAS de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

MOYENS DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé dans un délai de vingt et un jours après la fin du séjour.

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions du Droit français devant les tribunaux de Grenoble.

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis. (Art.R211-6 du Code du Tourisme)

Après avoir saisi le service réclamation de l'ALPAS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

DROITS ESSENTIELS PRÉ-VUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par

exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres pres-

tations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. ALPAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73) des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de ALPAS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

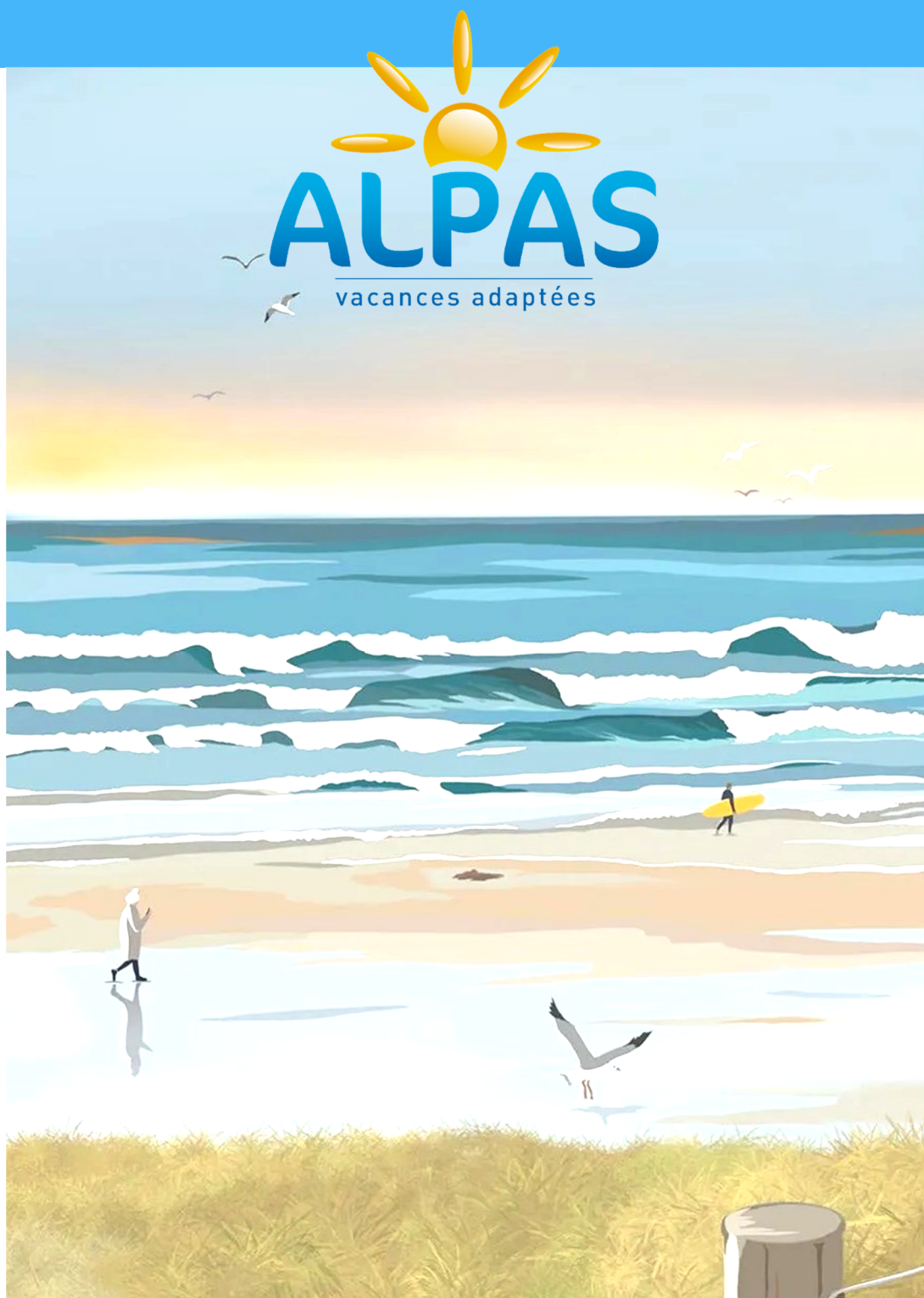
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248/>

DROIT DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ALPAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ALPAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.





ALPAS

Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1971

Agrément «Vacances Adaptées Organisées» délivré par la Préfecture de la Région Rhône Alpes

Arrêté n° 20-48 du 19 juin 2020

Immatriculé au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM38100060



Adhérent au Conseil
National des Loisirs et du
Tourisme Adapté CNLTA



Adhérent à l'Association de
Tourisme et de plein air

30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél. 04 76 46 50 65
contact@alpas.fr